



La politique ISR de Dorval Asset Management

Date de validation du présent document : 31/12/2024

Table des matières

I. NOTRE PHILOSOPHIE : DONNER DE LA VALEUR A VOS VALEURS	3
II. NOTRE VISION : FAVORISER LE MONDE DE DEMAIN	4
III. UNE DEMARCHE ENRICHIE ET EN COHERENCE AVEC SES PRINCIPES HISTORIQUES.....	4
IV. NOTRE ORGANISATION	6
V. NOTRE METHODOLOGIE D'ANALYSE ESG	7
VI. NOTRE INTEGRATION DES DIMENSIONS ESG.....	11
VII. NOTRE PROCESSUS DE GESTION	16
VIII. MESURES DE PERFORMANCES ESG ET REPORTING.....	22
IX. CONTROLES ESG.....	25

I. Notre philosophie : donner de la valeur à vos valeurs

- Investir nécessite une analyse approfondie et une compréhension fine de l'environnement économique et des marchés financiers pour apprécier la direction à prendre et la trajectoire à suivre.
- L'approche de Dorval Asset Management consiste à conjuguer la macro-économie, la micro-économie, les niveaux de valorisation et l'apport de la finance comportementale. Nos macro-économistes décryptent l'actualité pour caractériser le cycle économique, base de l'allocation d'actifs à envisager. Ils identifient ainsi les thématiques d'investissement les plus adaptées à l'environnement et orientent les gérants-analystes dans leurs recherches d'entreprises performantes. L'évaluation des tendances sectorielles croisée avec la connaissance approfondie des entreprises, l'étude des niveaux de valorisation et l'analyse des dynamiques comportementales des marchés, complètent le dispositif et favorisent le choix de nos convictions en matière de construction de portefeuilles et de sélection de valeurs.



Jean-François Baralon
Directeur général



Frédéric Ponchon
Directeur général délégué,
Directeur de l'investissement
Responsable

Nos processus d'investissement, solides et continus, donnent le sens de la gestion active de conviction que nous proposons.

- Investir, c'est aussi s'engager sur le monde de demain et contribuer au développement de solutions responsables et durables, porteuses de sens.

Notre gestion active de conviction investit dans l'économie réelle et non dans les indices boursiers et permet à des entreprises de financer leur développement en y associant leurs parties prenantes, salariés et fournisseurs notamment. Suivant cette logique, **Dorval Asset Management** intègre les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance à chaque étape de ses processus de gestion.

Notre statut d'investisseur responsable, en parfaite cohérence avec notre responsabilité fiduciaire, nous engage tant vis-à-vis de nos clients qu'auprès des entreprises dans lesquelles nous prenons des participations et offre du sens à votre épargne.

- Vous accompagner pour investir en confiance, tel est le sens de notre mission

Filiale de Natixis Investment Managers, **Dorval Asset Management** rassemble 24 experts de la gestion d'actifs : nos clients ont le bénéfice du savoir-faire et de l'agilité d'une structure entrepreneuriale associée à la caution d'un acteur de premier plan au niveau mondial.

Notre offre de produits et de services a de même été conçue dans le respect des attendus de la gestion patrimoniale :

- La gamme « Gestion Active Actions » pour une exposition pure et lisible aux actions européennes
- Une gestion actions à impact environnemental via le fonds « Dorval European Climate Initiative » qui met l'intensité verte et la décarbonation au cœur de son processus de gestion pour apporter une réponse à une demande forte des investisseurs de plus en plus engagés, qui privilégient des approches ciblées sur des thématiques particulières à l'instar du changement climatique
- Une gestion macro-globale qui s'appuie sur des paniers de valeurs internationaux ou européens



à travers la gamme « Allocation » pour participer à la croissance mondiale.

- Enfin une équipe de 4 collaborateurs dédiés à la gestion sous mandat (gestion privée et gestion de fortune) pour vous accompagner au plus près de vos attentes

Par ailleurs certifiée « Great Place to Work » et « Best Workplace For Women » en 2021, Dorval Asset Management s'inscrit pleinement dans la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, dans le sens de l'intérêt de ses clients.

II. Notre vision : favoriser le monde de demain

L'épargne financière connaît des changements profonds. L'évolution de notre société bouleverse les habitudes du monde d'hier et nous renvoie face à notre avenir. L'industrie de la finance et celle de la gestion d'actifs en particulier, ont un rôle majeur à jouer pour redessiner les contours du monde de demain. Notre approche, à son échelle et en parfaite cohérence avec les engagements de Natixis Investment Managers en la matière, s'inscrit pleinement et ouvertement dans cette entreprise. Portée par l'ensemble des collaborateurs de **Dorval Asset Management**, elle se veut authentique et sincère, engagée et crédible.

L'industrie de la finance et celle de la gestion d'actifs en particulier, ont un rôle majeur à jouer pour dessiner et favoriser les contours du monde de demain.

L'approche ISR de Dorval Asset Management a été définie en lien avec notre responsabilité d'investisseurs dans l'économie réelle

Parce que la gestion d'actifs a un rôle majeur à assumer pour dessiner les contours du monde de demain, **Dorval Asset Management** déploie sur tous ses processus de gestion de fonds ouverts, une politique d'investissement responsable et engagée, assise sur un modèle propriétaire



III. Une démarche enrichie et en cohérence avec ses principes historiques

Créée en 1993, **Dorval Asset Management** est une société de gestion reconnue dans le domaine des stratégies flexibles et des actions européennes.

L'approche de **Dorval Asset Management** consiste à conjuguer la macro-économie, la micro-économie, les niveaux de valorisation et l'apport de la finance comportementale. Nos macro-économistes décryptent l'actualité pour caractériser le cycle économique, base de l'allocation d'actifs à envisager. Ils identifient ainsi les thématiques d'investissement les plus adaptées au contexte et orientent les gérants-analystes dans leurs recherches d'entreprises performantes. L'évaluation des tendances sectorielles croisée avec la connaissance approfondie des entreprises, l'étude des niveaux de valorisation et l'analyse des dynamiques comportementales des marchés,

complètent le dispositif et favorisent le choix de nos convictions en matière de construction de portefeuilles et de sélection de valeurs.

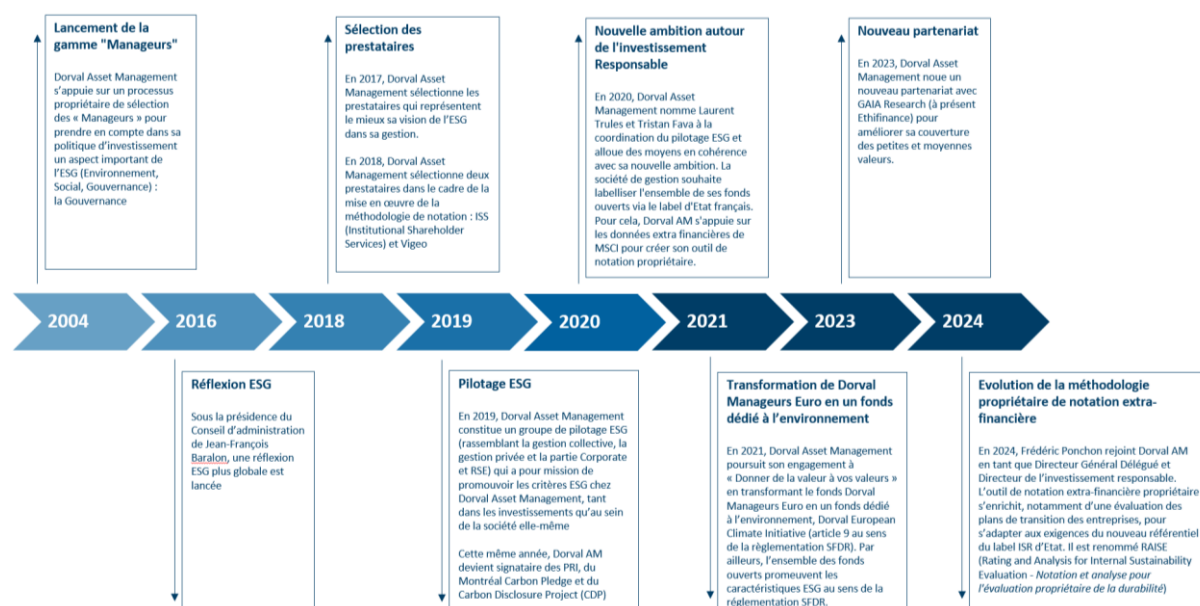
Cette analyse fine et précise est réalisable grâce aux échanges réguliers (environ 400 contacts par an) avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles **Dorval Asset Management** prend des participations.

La culture entrepreneuriale, l'approche humaine et la proximité avec les sociétés investies sont les fondements de **Dorval Asset Management** initiés par ses fondateurs Stéphane Furet et Louis Bert.

Dès 2004 et le lancement du fonds Dorval Manageurs en 2005 par Stéphane Furet, **Dorval Asset Management** s'est appuyée sur un processus rigoureux de sélection des « Manageurs » pour prendre en compte dans sa politique d'investissement, la gouvernance, un des trois piliers de l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

En 2016, sous la présidence du Conseil d'administration de Jean-François Baralon, une réflexion ESG plus globale est lancée.

Jusqu'en 2019, **Dorval Asset Management** s'est appuyée sur les données des fournisseurs Vigeo et ISS pour sa recherche extra financière. En 2020, la méthodologie évolue, **Dorval Asset Management** élabore sa propre méthodologie de notation extra financière « RAISE¹ » grâce au nouveau partenariat noué avec MSCI, remplaçant Vigeo pour la recherche ESG en externe.



En 2020, **Dorval Asset Management** renforce son statut d'investisseur responsable tant vis-à-vis de ses clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles la société de gestion prend des participations. Cet engagement est concrétisé par la labellisation de l'ensemble de ses fonds ouverts auprès du label d'Etat ISR. La société de gestion s'associe également à des instances de Place influentes de la finance durable (cf. point VI. ci-après).

En 2021, **Dorval Asset Management** poursuit son engagement « Donner de la valeur à vos valeurs » :

- Tous les fonds ouverts de la société de gestion sont classifiés 8 au sens de la réglementation européenne SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »)
- Le fonds « Dorval Manageurs Euro » est transformé en un fonds à impact environnemental « Dorval European Climate Initiative », classifié « Article 9 » au sens de la réglementation SFDR et labellisé auprès du label d'Etat Greenfin.

En 2023, **Dorval Asset Management** noue un nouveau partenariat avec GAIA Research (à présent Ethifinance) pour améliorer sa couverture des petites et moyennes valeurs.

¹ RAISE : Rating and Analysis for Internal Sustainability Evaluation

En 2024, Frédéric Ponchon rejoint **Dorval Asset Management** en tant que Directeur Général Délégué et Directeur de l'investissement responsable. L'outil de notation extra-financière propriétaire s'enrichit, notamment d'une évaluation des plans de transition des entreprises, pour s'adapter aux exigences du nouveau référentiel du label ISR d'Etat. Il est renommé RAISE (Rating and Analysis for Internal Sustainability Evaluation - Notation et analyse pour l'évaluation propriétaire de la durabilité

IV. Notre organisation

Dorval Asset Management a défini une organisation visant à impliquer l'ensemble des 24 collaborateurs dans sa démarche ISR. Trois comités internes structurent la démarche dont Tristan Fava et Laurent Trules – gérants, analystes et coordinateurs de l'Investissement Responsable – assurent la coordination opérationnelle :

- **Le comité stratégique** définit la politique et pilote le déploiement de la stratégie ISR de **Dorval Asset Management**. Il est composé a minima d'un représentant de la Direction Générale, du Secrétariat Général, de la Direction de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques (DCCIR), de la direction commerciale et marketing ainsi que des coordinateurs et du Directeur de l'Investissement Responsable. Ce comité se réunit une fois par an.
- **Le comité ESG** agit sous la supervision du comité stratégique et valide l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion, le suivi de la politique d'engagement, la gestion et le suivi des controverses et des exclusions. Ce comité réunit la Direction Générale, les équipes de gestion, le Secrétariat Général, la DCCIR et les coordinateurs et le Directeur de l'Investissement Responsable. Le Comité ESG est trimestriel.
- **Les réunions hebdomadaires de gestion** veillent à la bonne intégration opérationnelle de notre stratégie d'Investissement Responsable et remontent au Comité ESG tous les sujets qui nécessitent une prise de position collégiale.

Dorval Asset Management

Une société de gestion entrepreneuriale et engagée,
associée à un acteur majeur de l'industrie de la gestion d'actifs



Nos clients ont le bénéfice du savoir-faire et de l'agilité d'une structure entrepreneuriale associée à la caution d'un acteur de premier plan au niveau mondial



Notre équipe à taille humaine de 24 professionnels dispose d'expertises complémentaires dans le domaine de la gestion d'actifs



Donner de la valeur à vos valeurs : notre engagement se traduit sur notre cœur de métier – pour une gestion OPC responsable – et plus largement, au travers de notre politique RSE

La politique ISR de **Dorval Asset Management** s'applique à tous les fonds ouverts de **Dorval Asset Management**.

L'équipe de recherche (gérants et analystes) est composée de huit personnes au 31 décembre 2024. Dans le cadre de la politique d'Investissement Responsable, les analystes/gérants ont la responsabilité de l'analyse financière et de l'analyse extra financière, avec une allocation de leur

temps de 20% à 30% à cette dernière, soit 3 ETP². Un contrat d'alternance (ou de stage) est également dédié à ces sujets.

L'ensemble des collaborateurs est sensibilisé à l'investissement responsable. Depuis 2019, 20 collaborateurs dont les métiers ont été évalués comme prioritaires, ont suivi plus de 1200 heures de formation sur ces enjeux.

Dans ce cadre, l'ensemble de l'équipe de gestion, les Product Specialists, le Marketing et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) ont suivi en 2019 une formation auprès du PRI Academy afin de renforcer la culture ESG chez **Dorval Asset Management**. Cette certification est reconnue comme la « référence internationale en matière de formation ESG ». Elle se concentre sur l'identification et la mise en œuvre des facteurs ESG dans la prise de décision d'investissement. La formation explore les principes clés de l'Investissement Responsable, utilise des études de cas concrets pour illustrer la matérialité des enjeux ESG dans les entreprises, introduit des stratégies pour identifier et gérer de nouvelles approches du risque ESG et des méthodes pour intégrer les données de durabilité dans la modélisation financière. Cette certification a pour but de former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, leurs impacts sur l'analyse traditionnelle et le processus de gestion. Dans ce cadre les collaborateurs de **Dorval Asset Management** ont pu notamment approfondir leurs connaissances sur des sujets aussi divers que le développement d'un plan d'engagement, l'identification des différentes approches possibles pour l'analyse ESG ou encore les outils de reporting extra financiers.

En 2020, les équipes de gestion de **Dorval Asset Management** ont participé à la formation diplômante CESGA (Certified Environmental Social and Governance Analyst) décernée par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF). L'association est une référence dans l'analyse financière depuis 1967, et propose aujourd'hui une formation diplômante européenne sur l'analyse ESG. Ce certificat européen a pour objectif d'apporter une formation approfondie sur l'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion ; la sélection des enjeux ESG clés en fonction de spécificités des secteurs ; l'utilisation pertinente des rapports ESG des entreprises ; les différentes stratégies ESG. Au total ce sont mille heures de formation qui ont été dispensées à l'ensemble de la gestion collective, à la multigestion et au Directeur Général afin d'obtenir ce certificat. Ainsi, l'ensemble des équipes de gestion dispose du certificat du PRI Academy ou du CESGA ou les deux.

En 2024, un nouveau programme de formation a été lancé qui s'étendra sur 2025 avec la préparation à la Certification en finance durable de l'AMF pour les équipes commerciales et de la DCCIR ainsi que pour la majorité des gérants en gestion collective et le directeur général. Au total, la moitié des effectifs de **Dorval Asset Management** aura passé l'examen finance durable de l'AMF fin janvier 2025 après un volume d'heures de formation cumulé de près de 200 heures. Une sélection de MOOC est par ailleurs réalisée par la Directrice des Ressources Humaines et proposée aux équipes de gestion. A titre d'exemple, le MOOC de la Finance Durable de l'Institut Louis Bachelier a été mis en avant fin 2024.

V. Notre méthodologie d'analyse ESG

1. Prise en compte des enjeux ESG

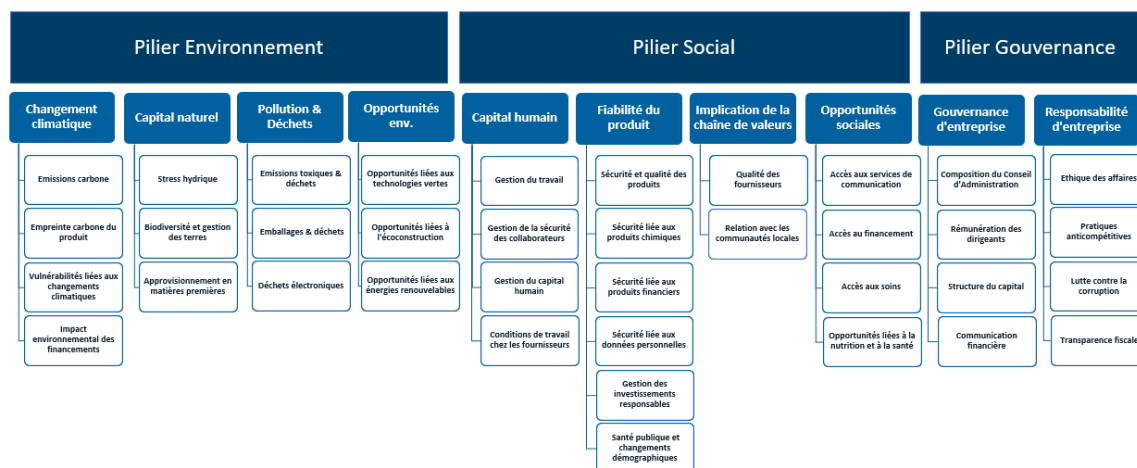
Fondée sur les informations issues de nos partenaires MSCI, ISS, Ethifinance et de données de recherche interne, notre méthodologie propriétaire ESG permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds. La notation des émetteurs est révisée à minima annuellement et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'événements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.

Elle repose sur les principes suivants :

- **Détermination et pondération** interne des enjeux ESG au sein de la grille de matérialité sectorielle
- **Notation ESG** de chaque émetteur en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci

² ETP : Equivalent Temps Plein

Les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers prennent en compte 37 enjeux ESG basés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et mettent plus particulièrement l'accent sur 12 d'entre eux. L'intensité³ de chaque enjeu est déterminée par les gérants/analystes au sein de la grille de matérialité sectorielle présentée ci-dessous ; elle conditionne le poids de chaque pilier E, S et G au sein de la note ESG finale des émetteurs et le poids de chaque critère au sein de la note de chaque pilier.



- **Enjeux de gouvernance :**
 - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
 - Lutte contre la corruption
- **Enjeux environnementaux :**
 - Emissions carbone
 - Traitement des déchets
 - Stress hydrique
 - Biodiversité et gestion des terres
 - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
- **Enjeux sociaux :**
 - Gestion du travail
 - Gestion de la sécurité des collaborateurs
 - Gestion du capital humain
 - Protection des données personnelles
 - Qualité des produits

Cette grille de matérialité des enjeux ESG s'appuie sur MSCI, ISS, Ethifinance, les travaux du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et enfin la connaissance et l'analyse micro et macroéconomique de la société de gestion. Les pondérations des piliers « Environnemental », « Social » et « Gouvernance » varient en fonction de cette grille de matérialité et déterminent les poids optimaux de chaque pilier par rapport à la valeur et son secteur d'activité. À noter que le pilier « Gouvernance » représente à lui seul un minimum de 40 % de la note ESG, le reste étant réparti entre les piliers « Environnemental » et « Social », qui représentent chacun au moins 20 %. Ce dispositif complet permet de mieux appréhender les risques et opportunités susceptibles de modifier l'activité de la société.

³ L'intensité est qualifiée de faible, moyenne ou forte

En ce sens, les enjeux identifiés pour l'évaluation ESG sont déterminés selon le principe de double matérialité et permettent de retenir deux volets essentiels à la stratégie d'investissement de **Dorval Asset Management**.

D'une part, dans le cadre de l'article 3 du règlement européen (UE) 2019/2088, la prise en compte des éléments en lien avec les enjeux ESG pouvant présenter un risque significatif sur la performance de l'entreprise et modifier sa valorisation sur le moyen et le long terme. Ces risques incluent notamment (liste non exhaustive) :

- Les risques de transition, mesurés par l'évaluation de l'exposition du fonds aux risques et opportunités de transition liés à la tarification du carbone et aux changements de la demande, aux impacts sur les coûts d'exploitation et les revenus, aux réserves de combustibles fossiles, à la production d'électricité et aux pratiques controversées d'extraction d'énergie.
- Les risques physiques, mis en avant par les estimations de l'impact financier dû à l'augmentation de l'intensité des risques pour les scénarios les plus probables et les plus pessimistes d'ici 2050 pour les cinq risques météorologiques les plus coûteux (inondations, stress thermique, incendies de forêt, cyclones tropicaux et sécheresse)
- Les risques de controverses, pris en compte par la méthodologie de notre politique de gestion des controverses permettant ainsi à **Dorval Asset Management** de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa politique d'Investissement Responsable et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.
- Le risque carbone du portefeuille intégré dans la distribution des émetteurs du portefeuille selon leur exposition aux risques et aux opportunités en matière de climat.

D'autre part, dans le cadre de l'article 7 du règlement européen (UE) 2019/2088, les risques associés à la considération des effets de ses investissements sur les critères ESG au regard des Principales Incidences Négatives – PIN (Principal Adverse Impacts – « PAI »). Plus particulièrement, **Dorval Asset Management** prend en compte 14 indicateurs environnementaux (9) et sociaux (5) qui sont identifiés comme ayant une incidence négative en matière de durabilité :

Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption
<ol style="list-style-type: none"> 1. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3) 2. Empreinte carbone 3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille 4. Exposition au secteur des énergies fossiles 5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Rejets de polluants dans l'eau 7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité 8. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs 9. Déchets dangereux 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE 11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE 12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) 13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes) 14. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes

Ces deux volets complémentaires, permettent à **Dorval Asset Management** de structurer sa démarche en intégrant ces risques de durabilité à plusieurs niveaux et au travers de différents outils :

- L'approche d'Investissement Responsable (notation extra-financière) pour l'ensemble des indicateurs PIN
- L'engagement actionnarial individuel et collaboratif pour les indicateurs PIN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14
- L'engagement auprès des émetteurs afin de les encourager à devenir signataires du Pacte mondial des Nations Unies pour les indicateurs PIN 10, 11 et 12
- L'exercice des droits de vote aux assemblées générales sur des initiatives concernant la stratégie climatique des émetteurs (ex : Say on Climate) pour les indicateurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9

- La gestion des exclusions et des controverses (politique d'exclusion et politique de gestion des controverses de **Dorval Asset Management**) pour les indicateurs PIN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14
- La politique de rémunération dans le cadre de la politique d'engagement de **Dorval Asset Management** pour l'indicateur PIN 14

A noter que tous les principaux indicateurs de durabilité sont intégrés dans le modèle propriétaire de notation ESG de **Dorval Asset Management**, respectant ainsi la réglementation SFDR. Cette intégration se retrouve dans la contribution positive (resp. négative) liée à la qualification (resp. disqualification) d'Investissement Responsable (volet DNSH) et dans les contributions aux notations des piliers environnemental et social.

2. Notation des enjeux ESG pour les émetteurs privés

Concernant la notation des enjeux, **Dorval Asset Management** s'appuie sur les données élémentaires de MSCI (et d'Ethifinance). MSCI procède pour chacun des enjeux clés à une note d'exposition de l'entreprise au risque et/ou à l'opportunité considéré(e) (Exposure score) ainsi que la manière dont le management gère cette exposition (Management score). **Dorval Asset Management** s'appuie également sur différents indicateurs bruts fournis par MSCI, ISS et Ethifinance pour établir sa notation.

Dans le cas où la société n'est pas couverte par MSCI et Ethifinance, un questionnaire peut être constitué par la société de gestion en tenant compte de la grille de matérialité sectorielle permettant une comparabilité avec l'analyse issue de MSCI et/ou d'Ethifinance. En moyenne, cinq questions par enjeu clé identifié (9 à 15 selon le secteur en moyenne) permettent de façon systématique de définir une note pour chacun des enjeux étudiés puis une note ESG globale pour ces sociétés.

Pour répondre à ce questionnaire, les équipes de gestion s'appuient sur les rapports RSE des sociétés, les échanges avec les dirigeants, des notes d'analystes financiers et la presse. La culture de proximité de **Dorval Asset Management** avec les sociétés joue un rôle majeur dans la notation de ces entreprises. En effet, avec environ 400 rencontres par an, les équipes de gestion ont construit une bonne connaissance des sociétés au fil des années permettant aux équipes une analyse fine en cohérence avec notre méthodologie.

Des enjeux matériels peuvent ne pas être évalués en l'absence de données de nos providers externes. Dans ce cas, la notation ESG s'effectue sur les enjeux pour lesquels la société de gestion dispose de données. Les données manquantes n'impactent pas la notation de l'émetteur.

3. Notation des enjeux ESG pour les émetteurs souverains

Concernant l'analyse des Etats (émetteurs souverains), quasi-souverains et supranationaux, **Dorval Asset Management** a mis au point un système de notation pour couvrir les besoins de sa gestion obligataire souveraine basée sur l'Univers consolidé de l'indice Bloomberg Global Treasury (BTSYTRUU Index) et Bloomberg Multiverse Government Related (I09724US Index). Ce système de notation permet une intégration des enjeux ESG auxquels font face les émetteurs souverains susceptibles d'entrer en portefeuille. Il a pour conséquence concrète l'atténuation du risque attaché aux conditions des plus mauvais émetteurs souverains, en matière de développement durable.

La première étape consiste en l'exclusion des pays :

- Figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ;
- Figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) ;
- Dont la dernière version de l'indice de perception de la corruption (IPC) publié par Transparency international est strictement inférieure à 40/100.

Dans la deuxième étape, **Dorval Asset Management** cible certains indicateurs qu'elle juge essentiels à cette transition afin d'attribuer une note ESG à l'émetteur public (allant de 0 à 100, 100 étant le meilleur). Cette notation, recalculée annuellement, place également la gouvernance au cœur de son analyse ESG. La société de gestion analyse les pays selon plusieurs indicateurs provenant de différentes sources (Banque mondiale, Nations Unis et OCDE) :

- Les émissions de carbone dépendent grandement des actions et politiques d'efficacités énergétiques mises en place par le gouvernement du pays étudié. C'est naturellement que **Dorval Asset Management** a retenu l'émission annuelle de CO₂ par habitant et la variation de l'émission de CO₂ par habitant sur 5 ans (mesurés en tonnes/par habitant) comme indicateurs environnementaux.

Ces indicateurs représentent 20% de la note ESG du pays.

- Les indicateurs sociaux choisis sont l'Indice de Développement Humain (IDH) annuel et la variation de l'IDH sur 5 ans. Au travers de ces indicateurs, **Dorval Asset Management** évalue la capacité du gouvernement à subvenir aux besoins de sa population (mesurée par l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie).

Les indicateurs du pilier Social comptent pour 30% de la note ESG du pays.

- La société de gestion porte une attention toute particulière sur le pilier de Gouvernance.

Les cinq indicateurs de gouvernance retenus représentent 50% de la note ESG du pays :

- Lutte contre la corruption (reflète le degré d'utilisation du pouvoir public à des fins privés, en appréciant le degré de gravité des corruptions, ainsi que l'emprise de l'élite et des intérêts privés sur l'Etat),
- Efficacité des pouvoirs publics (reflète la qualité des services publics, du service civil et leur degré d'indépendance aux pressions politiques ainsi que la facilité d'implémentation de nouvelles politiques),
- Qualité de la réglementation (reflète la capacité du gouvernement à formuler et implémenter de nouvelles politiques/règlementations promouvant le secteur privé),
- Etat de Droit (reflète la confiance des agents de la société aux règles qui la régissent, en particulier dans le droit de propriété, l'application des contrats, ainsi que la confiance en la police et tribunaux du pays)
- Participation et responsabilisation (reflète la possibilité pour les citoyens de choisir leur gouvernement ainsi que le respect des libertés d'expression, de se réunir et de la presse).

Sur la base de ces deux étapes décrites précédemment, la société de gestion établit alors une note ESG et un classement final des pays. Celui-ci permet ainsi à la société de gestion de réduire l'univers investissable de départ d'au minimum 30% pour tenir compte de la dimension ESG.

Concernant les émetteurs quasi-souverains, **Dorval Asset Management** leur attribue la notation de leur Etat garant. Pour les émetteurs supranationaux, ils reçoivent la note correspondant à la moyenne pondérée par le PIB des notations des Etats garants/membres représentant au moins 80% du total et n'étant pas exclu dans les étapes précédentes.

Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs externes de données. Ces données ne font pas systématiquement l'objet de la vérification de leur qualité de la part de la société de gestion. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux.

VI. Notre intégration des dimensions ESG

L'industrie de la finance et celle de la gestion d'actifs en particulier, ont un rôle majeur à jouer pour dessiner et favoriser les contours du monde de demain.

A son échelle et en parfaite cohérence avec les engagements de Natixis Investment Managers en la matière, **Dorval Asset Management** s'inscrit pleinement et ouvertement dans cette entreprise.

En tant qu'investisseur de long terme, nous sommes convaincus de notre rôle à jouer dans l'orientation de l'épargne financière vers une économie plus responsable et durable. Une transition pour laquelle notre engagement incite et influence les acteurs de l'économie réelle à adapter leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ; un statut d'investisseur responsable qui nous engage tant vis-à-vis de nos clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles nous prenons des participations.

Ainsi et dans le profond respect de notre responsabilité fiduciaire, l'objectif de gestion vise à surperformer l'indice de référence des OPC sur l'horizon d'investissement donné tout en apportant

un sens responsable aux choix d'investissements validés par l'intégration des dimensions extra financières au processus d'investissement des fonds.

La prise en compte des critères ESG au sein des processus d'investissement vise à la fois à améliorer notre connaissance des sociétés dans lesquels nous investissons, à réduire certains risques spécifiques, à détecter les sociétés bénéficiant d'opportunités ESG et enfin à s'engager auprès d'elles dans l'objectif d'une création de valeur sur le long terme pour l'ensemble des parties prenantes.

La recherche interne et externe sur l'ESG est intégrée à plusieurs niveaux dans la construction et le pilotage des fonds d'investissement de **Dorval Asset Management**. Elle participe à la définition de l'univers d'investissement éligible et contribue à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique, de l'analyse fondamentale et de l'analyse des thématiques.

1. La gestion des controverses

En ligne avec sa stratégie d'Investissement Responsable, **Dorval Asset Management** a par ailleurs établi une gestion stricte des controverses. L'objectif de [la politique de gestion des controverses](#) est de définir la prise en compte par la société de la gestion des controverses qui concernent les valeurs détenues en portefeuille. Cette politique permet à **Dorval Asset Management** de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa politique d'Investissement Responsable et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.

Dorval Asset Management applique un processus de gestion des controverses encadré, documenté et soumis à des contrôles rigoureux. Chaque controverse fait l'objet d'une analyse approfondie tenant compte de sa matérialité, avec un processus d'escalade et des actions spécifiques menées auprès des émetteurs.

Chaque démarche débute par l'identification et l'analyse des controverses pour les sociétés monitorées dans l'univers d'investissement. La méthodologie de MSCI sur laquelle s'appuie notre politique de gestion des controverses, évalue les controverses sous 3 dimensions :

- **Le type de la controverse :**
La controverse est-elle liée à un problème structurel de l'organisation ou à un incident isolé et aurait-elle pu être évitée avec des processus plus efficaces ?
- **La sévérité de la controverse :**
Quelle est l'ampleur des conséquences de la controverse et quels périmètres de l'entreprise sont touchés (projet spécifique, entité particulière ou ensemble de l'organisation) ?
- **Le statut de la controverse :**
La controverse est-elle toujours en cours, avec des actions en justice en attente et des compensations à verser, ou a-t-elle été résolue avec paiement éventuel d'indemnités / amendes / dédommagements ?

L'étude de ces différents critères, fondée sur les données de MSCI et d'autres sources externes éventuelles, conduit en une classification des controverses sur 4 niveaux définis par **Dorval Asset Management**. Les émetteurs revêtent alors le niveau le plus critique des controverses qui le concernent (cf. le cas où un émetteur supporte plusieurs controverses). A chaque niveau correspond le poids maximum qu'un émetteur peut représenter à l'actif des fonds ouverts et mandats de gestion gérés par **Dorval Asset Management** :

- Un drapeau **vert** indique l'absence sinon la faible intensité/gravité d'un potentiel litige ou d'une incidence négative sur les facteurs de durabilité : dans ce cas, aucun poids maximum de l'émetteur en portefeuille n'est défini.
- Un drapeau **jaune** indique un litige ou une incidence négative sur les facteurs de durabilité qui méritent d'être signalés : le poids maximum de l'émetteur⁴ en portefeuille est limité à 2% de surpondération par rapport à la pondération de ce même émetteur dans l'indice de référence du portefeuille sans que ce poids ne puisse excéder 8% de l'actif net. Si un émetteur présente un poids nul ou inférieur à 1 % dans l'indice de référence, son poids au sein du portefeuille est alors limité à un maximum de 3%.

⁴ Hors titres de créances de type TCN – cf. Politique des gestions de controverses de Dorval Asset Management

- Un drapeau **orange** indique a minima un litige ou une incidence négative sur les facteurs de durabilité potentiellement sévères, récents et toujours en cours d'analyse : le poids maximum de l'émetteur⁵ en portefeuille est limité au poids qu'il représente dans l'indice de référence du portefeuille. Si un émetteur présente un poids nul ou inférieur à 1 % dans l'indice de référence, son poids au sein du portefeuille est limité à un maximum de 1 %. Pour la Gestion sous Mandat, toutes les valeurs frappées d'un drapeau orange ne peuvent plus être acquises ou abondées, pour celles préalablement présentes en portefeuille.
- Un drapeau **rouge** indique au moins un litige sévère ou une incidence négative sévère sur les facteurs de durabilité : la valeur est interdite et devient ininvestissable pour tous les fonds ouverts et mandats de gestion de Dorval AM. Les controverses rouges sont systématiquement exclues des fonds ouverts et des mandats de gestion.

En fonction de la matérialité de la controverse étudiée, les gérants peuvent entamer un dialogue approfondi avec l'émetteur concerné afin de mesurer plus précisément les impacts de la controverse, la responsabilité de l'émetteur et les mesures correctrices mises en place par celui-ci. Sur la base de ces échanges, les gérants disposent d'éléments additionnels sur la controverse étudiée et peuvent ainsi réexaminer l'analyse de la controverse afin d'orienter les décisions concernant les mesures à prendre vis-à-vis de l'émetteur concerné.

Lorsque de nouvelles informations sont portées à la connaissance de **Dorval Asset Management** et a minima annuellement, lors de la mise à jour de l'ensemble de la base, les controverses concernées sont revues lors du point hebdomadaire de gestion, afin de définir, confirmer ou amender, à la hausse ou à la baisse, le niveau de controverse selon le consensus des gérants et la décision finale de la direction générale de **Dorval Asset Management**. Cette décision fait l'objet d'un enregistrement dans le fichier de suivi des controverses et est communiquée à l'ensemble de la société pour en garantir l'application.

En coordination avec la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques, ces décisions peuvent conduire à des opérations de ventes des titres concernées, réalisées dans un délai maximum de 10 jours si les conditions de marché le permettent. Ces actes de gestion tiennent compte des drapeaux associés aux controverses, notamment pour les cas jugés sévères (drapeau rouge), où **Dorval Asset Management** adopte une approche systématique : interdiction d'achat de la valeur dès la décision prise et vente des titres en portefeuille dans les meilleurs délais et conditions possibles. A noter que les sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial de l'ONU sont automatiquement classées en controverses **rouges** et sont donc, ininvestissables.

2. L'engagement individuel et collaboratif

La stratégie ISR de **Dorval Asset Management** s'articule également autour d'une [politique d'engagement actionnarial](#), qui traduit notre volonté de mettre en œuvre des actions visant à améliorer les pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. Cette politique repose sur deux axes principaux :

▪ L'engagement individuel

Dorval Asset Management s'entretient régulièrement avec les instances dirigeantes des entreprises détenues dans les fonds européens des gammes ISR « Allocation » et « Gestion Active Actions » ainsi que dans le fonds « Dorval European Climate Initiative », concernant leur intégration des critères ESG. Cela permet d'établir un dialogue permanent avec les entreprises, garantissant un encadrement structuré de leurs engagements, notamment grâce à un accompagnement proactif de la part des équipes de gestion.

En parallèle à ce dialogue régulier, **Dorval Asset Management** assume son rôle d'actionnaire pour soutenir les (resp. s'opposer aux) résolutions en ligne (resp. en contradiction) avec sa politique de vote.

A travers ces deux outils, **Dorval Asset Management** sollicite les entreprises sur des campagnes thématiques, mesurables à l'aide d'objectifs ciblés et alignées à ses principes ESG. Cette démarche

⁵ Hors titres de créances de type TCN – cf. Point 4- Politique des gestions de controverses de Dorval Asset Management

est axée autour d'un dialogue constructif et d'un suivi régulier, et structurée par une mise à jour et une évaluation annuelle du taux de réussite des actions d'engagement initiées. Dans le cas où le taux d'atteinte de l'action d'engagement resterait insuffisant au fil du suivi, **Dorval Asset Management** communique une justification argumentée pour formaliser sa position et peut recourir à des mesures d'escalade à travers plusieurs leviers. Cependant, malgré la mise à disposition des leviers, dans le cas où l'entreprise ne démontre aucun signe d'engagement tangible au bout de 3 ans, une liquidation totale ou partielle de la position pourra être décidée en dernier recours.

▪ L'engagement collaboratif

Au-delà de son engagement individuel, **Dorval Asset Management** s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur d'une finance durable aux côtés des autres actionnaires des sociétés détenues en portefeuille. En cohérence avec les objectifs de durabilité définis par **Dorval Asset Management** et chaque fonds ouverts, **Dorval Asset Management** se laisse la possibilité de participer à des coalitions d'actionnaires, lorsque c'est possible et si cela permet de faire progresser le degré de réussite des actions d'engagement menées.

Cet engagement a été formalisé au travers de notre adhésion au UNPRI en 2019. Depuis, **Dorval Asset Management** s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur d'une finance durable.



3. Focus sur les plans de transition climatique

Dorval Asset Management a mis en place une méthode d'évaluation des stratégies de transition climatique des émetteurs analysés ESG. Cette méthode s'appuie sur les données de nos partenaires MSCI, ISS et CDP ; elle inclut les éléments suivants :

- L'analyse des différentes cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3) de l'émetteur, notamment l'ambition à horizon 2050 et les ambitions intermédiaires à court terme, moyen terme et long terme
- L'analyse de la cohérence entre la trajectoire définie par les cibles et les scénarios sectoriels alignés avec les objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris ;
- L'analyse des moyens mis en œuvre par l'émetteur ainsi que leur pertinence dans le cadre de l'atteinte des objectifs de trajectoire fixés (notamment les plans d'actions mis en place, les ressources financières allouées ou encore la stratégie d'engagement de l'entreprise vis-à-vis de sa chaîne de valeur pour favoriser la réduction des émissions). Une attention particulière sera portée au fait que les mécanismes de compensation carbone ne sauraient être un moyen d'atteindre les cibles fixées autrement que de manière résiduelle ;
- L'analyse de la gouvernance mise en place par l'émetteur et de sa capacité à mettre en œuvre la stratégie d'atteinte des ambitions climatiques, notamment les politiques définies, la composition et l'implication des organes de direction, la transparence du reporting climat ou encore la prise en compte des enjeux de transition juste.

La méthode d'évaluation des plans de transition climatique est ainsi appliquée à l'ensemble des émetteurs analysés ESG dont ceux présents en portefeuille. Elle se traduit par une notation interne spécifique à partir de laquelle, **Dorval Asset Management** attribue à chaque émetteur une approbation/désapprobation de son plan de transition climatique. La notation consiste à évaluer

l'ambition / les enjeux du plan de transition climatique par rapport à la crédibilité accordée à celui-ci.

- L'ambition et les enjeux du plan de transition sont appréciés au travers des critères combinés suivants :
 - La trajectoire de température à horizon 2050 (source ISS) **vs** l'horizon d'alignement au Sustainable Development Scenario (SDS) (source ISS)
 - La trajectoire de température à horizon 2050 (source ISS) **vs** le décile de l'émetteur relatif au total de ses émissions carbone scope 1 et 2 (source ISS)
 - La trajectoire de température à horizon 2050 (source ISS) **vs** le décile de l'émetteur relatif à son intensité carbone scope 1, 2 et 3 (source ISS)
 - L'objectif cumulé de réduction des émissions carbone à horizon 2050 (source MSCI) **vs** le décile de l'émetteur relatif à son intensité carbone scope 1, 2 et 3 (source ISS)
- La crédibilité accordée au plan de transition climatique est appréciée au travers des critères combinés suivants :
 - L'objectif annoncé de réduction des émissions carbone à horizon 2050 respectant les préconisations scientifiques de la SBTi (sources ISS ou MSCI) **vs** le décile de l'émetteur relatif à son intensité carbone scope 1, 2 et 3 (source ISS)
 - La crédibilité moyenne des reportings d'émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3 (source MSCI) rapportée en décile **vs** le décile de l'émetteur relatif à son intensité carbone scope 1, 2 et 3 (source ISS)
 - La confiance moyenne des reportings d'émissions carbone (source ISS) rapportée en décile **vs** l'objectif annoncé de réduction des émissions carbone à horizon 2050 respectant les préconisations scientifiques de la SBTi (sources ISS ou MSCI)
 - Le niveau d'atteinte historique constatée des objectifs de réduction (source MSCI) **vs** le décile de l'émetteur relatif à son intensité carbone scope 1, 2 et 3 (source ISS)
 - Le score de gouvernance de l'émetteur associé au score global de ce dernier tels que qualifiés par le CDP (notation de A à F)
 - La part des mécanismes de compensation carbone est enfin retenue pour annihiler tous les indicateurs de crédibilité présentés ci-dessus dès lors que cette part est supérieure à 10%

La notation qui en résulte est définie sur 100, 100 étant la meilleure note. Pour bénéficier de l'approbation du plan de transition par **Dorval Asset Management**, tous les émetteurs doivent obtenir une note supérieure ou égale à 85/100.

VII. Notre processus de gestion

L'approche ISR de Dorval Asset Management a été définie en lien avec notre responsabilité d'investisseurs dans l'économie réelle

Parce que la gestion d'actifs a un rôle majeur à assumer pour dessiner les contours du monde de demain, Dorval Asset Management déploie sur tous ses processus de gestion de fonds ouverts, une politique d'investissement responsable et engagée, assise sur un modèle propriétaire



Comme illustré ci-dessus, l'approche ISR de **Dorval Asset Management** ne constitue pas un pilier supplémentaire d'analyse mais est bien intégré aux piliers historiques du processus d'investissement de **Dorval Asset Management**. Aussi cette intégration ESG au cœur du processus de gestion historique permet-elle une implication de tous et accentue notre capacité à concilier l'analyse macro et l'analyse micro pour sélectionner les thèmes et valeurs porteuses dans le cadre d'une gestion responsable.

La méthodologie ISR retenue consiste, pour chaque fonds, (i) à définir l'univers d'investissement « **initial** » et d'appliquer une combinaison d'exclusions (ii) permettant d'établir leur univers d'investissement « éligible ».

- **La définition de l'univers d'investissement « initial » :**

L'univers d'investissement « initial » est composé de **toutes les valeurs notées et cotées** (code ISIN et capitalisation boursière non nulle) par MSCI ou Ethifinance pour lesquelles sont associés (liste non exhaustive) un secteur d'activité (« IVA industry ») et un minimum de données élémentaires permettant d'établir une notation interne de qualité.

Dans le cas où une valeur en portefeuille ou dans l'indice de référence ne serait pas notée, Dorval Asset Management a la possibilité d'évaluer les données élémentaires au travers d'un questionnaire tenant compte de la grille de matérialité sectorielle (cf. V. 1) permettant une comparabilité avec l'analyse issue de MSCI et/ou d'Ethifinance (cf. Point V. 2). La part des émetteurs ajoutés ainsi de façon discrétionnaire ne peut être supérieure à 10% de l'univers d'investissement initial et la note ESG des émetteurs ajoutés de façon discrétionnaire appartenant aux indices de référence, ne peut être inférieure à la note ESG minimale requise pour l'inclusion dans le portefeuille⁶.

Afin de garantir la représentativité de la politique d'investissement du fonds et de prévenir l'apparition de biais intrinsèques permettant d'abaisser artificiellement le niveau d'exigence ESG, toutes les valeurs ainsi retenues⁷ sont affectées au sein de sous-univers définis par une zone géographique et un niveau de capitalisation boursière (<1 milliard de USD pour les petites

⁶ A titre d'exemple, au 31 décembre 2023, aucun émetteur n'a été ajouté de façon discrétionnaire

⁷ Au 31 décembre 2023, l'univers d'investissement « initial » toutes zones géographiques comportait 9278 émetteurs pour près de 117 000 milliards de USD de capitalisation boursière et l'univers européen, 2108 émetteurs pour près de 19 400 milliards de USD de capitalisation boursière

capitalisations – small cap., < 10 milliards de USD pour les moyennes capitalisations – mid cap. et > 10 milliards de USD pour les grands capitalisations – large cap.).

Douze sous-univers ont été définis :

Small zone euro	Smid (small + mid.) Amérique du Nord
Smid zone euro	Large Amérique du Nord
Large zone euro	Smid Reste du monde OCDE
Small Europe hors zone euro	Large Reste du monde OCDE
Mid Europe hors zone euro	Smid Reste du monde hors OCDE
Large Europe hors zone euro	Large Reste du monde hors OCDE

Au sein de ces sous-univers géographiques, le poids – mesuré par la somme des capitalisations boursières – des émetteurs retenus est comparé à l'historique⁸ sectoriel (secteurs GICS1) de la composition de chaque portefeuille. Si l'écart de poids sectoriels excède le seuil maximal défini⁹, une correction via un rebalancement des capitalisations est systématiquement appliquée de telle sorte que l'écart soit inférieur ou égal au seuil maximal défini. Pour les fonds n'intervenant majoritairement que sur des émetteurs de petites ou moyennes capitalisations, un rebalancement additionnel des capitalisations est appliqué sur l'ensemble des sous-univers d'investissements concernés.

▪ **La définition de l'univers d'investissement « éligible » :**

La définition de l'univers d'investissement d'actions « **éligibles** » repose sur le respect de certains principes extra financiers fondamentaux. Elle s'articule principalement autour de :

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient [la politique d'exclusion](#) (les armes controversées, l'armement conventionnel, les énergies fossiles, la production d'électricité fortement carbonée, le tabac, la pornographie et les exclusions liées aux normes supranationales) de **Dorval Asset Management** à laquelle s'ajoute des exclusions spécifiques à certains fonds en raison d'exigences propres aux labels visés par ces fonds.
- L'exclusion des controverses jugées sévères (**rouge**), dont celles qui concernent des émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- L'exclusion de 30% de l'univers d'investissements pondéré par les capitalisations boursières des sociétés les moins bien notées ou ayant une note éliminatoire sur ou moins l'un des piliers, selon la méthodologie interne développée par **Dorval Asset Management**

Toutes ces exclusions sont appliquées par sous-univers d'investissement¹⁰.

Cette combinaison d'exclusions permet de sélectionner les émetteurs les plus responsables au regard de leurs performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance avec la méthode de notation « **RAISE** » développée par **Dorval Asset Management** selon une approche de type « Best In Universe ».

▪ **Le rôle des critères extra-financiers dans la sélection de valeurs et le pilotage du portefeuille des fonds actions européennes** (à l'exception du fonds « Dorval European Climate Initiative » - cf. ci-après) :

Retraité des exclusions énoncées précédemment, l'univers d'investissement est ainsi défini comme l'univers d'investissement « **éligible** » à partir duquel le processus de gestion est déployé.

Le portefeuille est construit autour d'une stratégie cœur-satellite avec une pondération dominante (à titre d'indication de 80%) de valeurs présentant des caractéristiques de croissance durable et de qualité et une pondération accessoire de valeurs bénéficiant de manière conjoncturelle de contextes jugés porteurs.

⁸ L'historique est défini sur, a minima, la moyenne des inventaires des quatre derniers semestres ; dans le cas où un changement de processus d'investissement ne permet pas de retenir cet historique, Dorval Asset Management prend en compte l'indice de référence du fonds et le poids de valeurs qui le composent

⁹ Le seuil maximum retenu au 31 décembre 2023 est de 9 points

¹⁰ Le respect du seuil de 30% d'exclusions est ainsi appliqué pour chaque sous-univers

Le processus de gestion combine donc les approches « Top down » et « Bottom up » via l'analyse financière et extra-financière.

- **L'analyse Top down** pour apprécier le positionnement du cycle économique, définir le scénario central de la société de gestion et les thématiques d'investissements porteuses
- **L'analyse fondamentale** pour identifier les valeurs de croissance durable et de qualité.
- **L'analyse financière**, avec un accent sur la valorisation
- **L'analyse extra-financière** pour juger de l'intensité et de la qualité ESG du fonds selon la méthodologie propriétaire RAISÉ de **Dorval Asset Management**

Cette analyse à 4 dimensions conditionne l'allocation d'actifs ainsi que la construction du portefeuille et place l'analyse ESG comme un élément essentiel du processus d'investissement.

- Le rôle des critères extra-financiers dans la sélection de valeurs et le pilotage du **portefeuille « Dorval European Climate Initiative »**

En 2021, **Dorval Asset Management** poursuit son engagement « Donner de la valeur à vos valeurs » en transformant le fonds Dorval Manageurs Euro en un fonds à impact environnemental, Dorval European Climate Initiative. Bénéficiant de l'expertise extra financière de **Dorval Asset Management**, ce fonds à vocation à investir et contribuer au financement d'entreprises créatrices de solutions environnementales.

La construction et la gestion du portefeuille intègrent ainsi cette approche à 3 volets et s'appuient sur :

1. Une catégorisation des valeurs au sein des thématiques d'investissement (voir analyse thématique « éco-activités »¹¹) considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement tant dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales et liées aux enjeux du développement durable) que dans la conjoncture (valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel)
2. Une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre ; dans les deux cas et a fortiori pour le second, les valeurs retenues en portefeuille répondent aux critères définis par la Société de Gestion, présentés ci-après
3. Une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, fondée sur une méthodologie propriétaire de notation établie depuis ces mêmes critères, également décrite ci-dessous.

La notation des valeurs combine quatre analyses, chacune fondée sur un ensemble de critères :

1. Une analyse thématique « éco-activités » (10% de la note finale)
2. Une analyse de l'intensité verte (30% de la note finale)
3. Une analyse financière (30% de la note finale)
4. Une analyse extra-financière (30% de la note finale)

La note synthétique issue de ces quatre analyses permet de sélectionner les valeurs en ligne avec l'objectif d'investissement durable du Fonds et leur poids dans le Fonds.

Le Fonds est investi à plus de 75% de son actif net dans des sociétés dites « Intense » (à minima 25%) et « Dynamique ». En outre, le Fonds ne pourra détenir plus de 25% de son actif net en valeurs dites « Neutre ».

¹¹ « Activités qui produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes pour le bien-être de l'Homme » (définition internationale de l'OCDE et d'Eurostat)



Univers d'investissement : sociétés cotées européennes majoritairement de la Zone euro (Cf. prospectus du fonds)

<p>1 Univers éligible : intégration des critères ESG et exclusion</p>	<p>Filtrage ESG à partir de la méthodologie propriétaire de notation « Drivers »</p> <p>Un univers d'investissement ESG dont est exclu un minimum de 30% des valeurs par l'exclusion normative, sectorielle, des entreprises controversées et des plus mauvais émetteurs ESG grâce à la méthodologie de notation propriétaire de Dorval Asset Management</p>
<p>2 Notation des valeurs de l'univers éligible</p>	<p>La notation des valeurs de l'univers éligible repose sur 4 dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30% au titre de l'analyse financière • 30% au titre de l'analyse extra-financière (méthodologie propriétaire de notation « Drivers ») • 30% pour l'analyse de la « part verte » • 10% si appartenance de la valeur à l'une des 8 éco-activités
<p>3 Construction du portefeuille</p>	<p>La construction du portefeuille repose sur la classification des valeurs de l'univers éligible en fonction de l'intensité verte de leur chiffre d'affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intense : supérieur à 50% du chiffre d'affaires • Dynamique : entre 10% et 50% du chiffre d'affaires • Neutre : inférieur à 10% du chiffre d'affaires <p>Elaboration d'un portefeuille de 40 à 50 valeurs</p>

- Le rôle des critères extra-financiers dans la sélection de valeurs et le pilotage du portefeuille des fonds diversifiés :

<p>1 Elaborer le scénario central</p>	<p>Décrypter les grandes tendances</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans les cycles macro financiers • Répondre aux enjeux du développement durable • Comprendre les tendances sociétales <p>Apprécier l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécier la valorisation des classes d'actifs • Etudes des tendances sectorielles & perspectives de résultat • Analyse technique des marchés
<p>2 Définir l'allocation d'actifs</p>	<p>Identification des thématiques d'investissement jugées porteuses</p> <p>Définition du taux d'exposition / du niveau de risque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gamme ISR « Allocation »
<p>3 Identifier l'univers investissable puis éligible</p>	<p>Filtrage ESG à partir de la méthodologie propriétaire de notation « Drivers »</p> <p>Un univers d'investissement ESG dont est exclu un minimum de 30% des valeurs par l'exclusion normative, sectorielle, des entreprises controversées et des plus mauvais émetteurs ESG grâce à la méthodologie de notation propriétaire de Dorval Asset Management</p>
<p>4 Construire le portefeuille</p>	<p>Sélection des valeurs qui répondent aux critères du processus d'investissement du fonds</p>

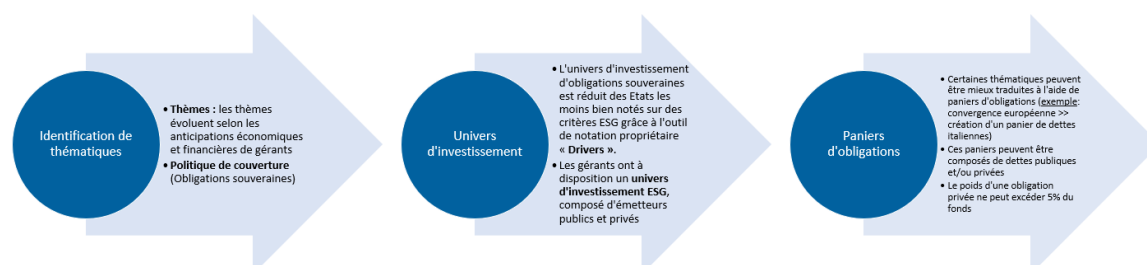
Les fonds diversifiés intègrent les critères ESG dans la sélection d'émetteurs privés (entreprises) et publics (Etats).

- La construction de paniers d'actions équilibrées et sélectionnées parmi les meilleures notes ESG de l'univers d'investissement ESG

Univers d'investissement : actions et obligations internationales

<p>1 Univers éligible : intégration des critères ESG et exclusion</p>	<p>1^{er} filtre : Filtrage ESG à partir de la méthodologie propriétaire de notation « Drivers » Un univers d'investissement ESG dont est exclu un minimum de 30% des valeurs par l'exclusion normative, sectorielle, des entreprises controversées et des plus mauvais émetteurs ESG grâce à la méthodologie de notation propriétaire de Dorval Asset Management</p>
<p>2 Univers d'investissement ESG composé des valeurs les plus liquides</p>	<p>2^e filtre : Filtrage sur le critère de la liquidité La limite minimum de capitalisation boursière est fixée à 2 milliards d'euros et les échanges moyens quotidiens sur 3 mois doivent excéder 3 fois le poids d'une ligne en portefeuille. L'objectif de ce filtre est de pouvoir traiter un panier sur une journée de bourse. Ce filtre n'est pas systématique. L'équipe de gestion peut considérer des sociétés de tailles intermédiaires si cela s'inscrit favorablement dans le scénario macroéconomique.</p>
<p>3 Identification de thématiques jugées porteuses pour toutes les classes d'actifs</p>	<p>En fonction des thématiques, les gérants pourront décider d'appliquer différents facteurs afin de cibler une certaine typologie de valeurs. Les principaux facteurs utilisés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facteurs macro-économiques : favoriser un pays ou une région ; favoriser l'exportation ou la demande locale ; favoriser certaines tailles de capitalisation boursière • Facteurs micro-économiques / analyse financière : croissance, qualité, analyse technique • Facteurs ESG : approche visant à réduire les risques liés à certains secteurs tout en gardant une exposition à celui-ci grâce à une sélection « Best in class » ; Momentum
<p>4 Construction du portefeuille</p>	<p>Ensemble de paniers d'actions équilibrées (le poids d'un titre ne peut pas excéder 1% du fonds)</p> <p>Certaines thématiques peuvent être mieux traduites à l'aide de paniers d'obligations souveraines et/ou privées</p>

- La construction de paniers d'obligations sélectionnées parmi les meilleures notes ESG de l'univers d'investissement ESG



Retraité des exclusions énoncées précédemment, l'univers d'investissement est ainsi défini comme l'univers d'investissement « éligible » à partir duquel les gérants suivent un processus d'intégration adapté à la méthode de gestion patrimoniale de ces fonds.

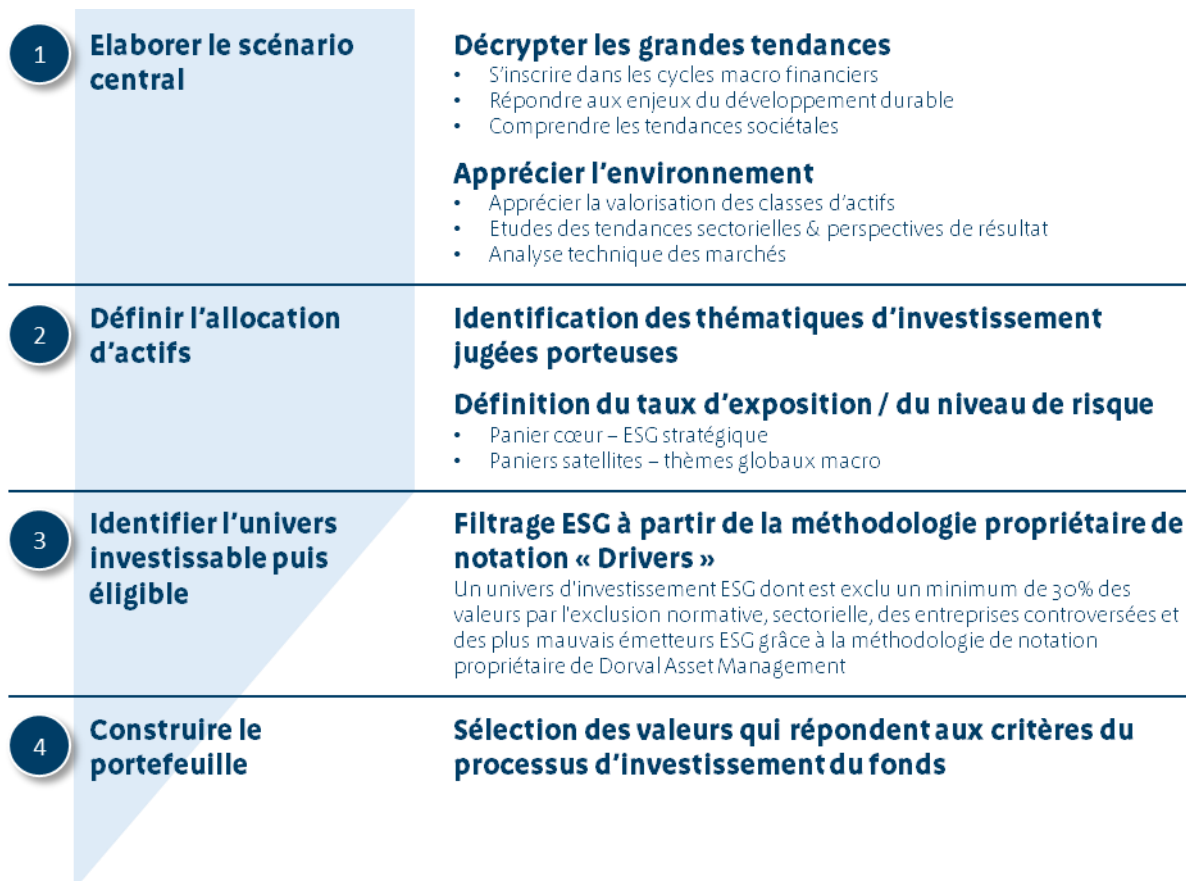
Les gérants identifient des thématiques d'investissements mises en œuvre au travers de paniers d'actions et/ou d'obligations.

La construction des paniers d'actions repose sur un filtrage quantitatif de l'univers actions internationales. Il repose sur plusieurs étapes :

- Filtrage de l'univers d'investissement de départ à hauteur de 30% selon la pondération des capitalisations boursières des émetteurs a minima : ce filtrage est opéré à l'aide de la notation propriétaire « RAISE ». Il intègre les différences géographiques et sectorielles tout en tenant compte du niveau de développement des pays ; les sociétés ayant une note environnementale ou de gouvernance inférieure à 40 ou une note sociale inférieure à 30 sont exclus de même que toutes celles dont la note ESG globale est inférieure à 40. Les gérants établissent ensuite un filtre de liquidité : la limite minimum de capitalisation boursière est fixée à 2 milliards d'euros et les échanges moyens quotidiens sur 3 mois doivent excéder 3 fois le poids d'une ligne en portefeuille ; l'objectif de ce filtre est de pouvoir traiter un panier sur une journée de bourse. Ce filtre n'est pas systématique. L'équipe de gestion peut considérer des sociétés de taille intermédiaire si cela s'inscrit favorablement dans le scénario macroéconomique.
- En fonction des thématiques, les gérants pourront décider d'appliquer différents facteurs (ESG, macroéconomiques et microéconomiques) afin de cibler une certaine typologie de valeurs.

La sélection des obligations est opérée en fonction de la notation propriétaire « RAISE » des émissions souveraines. Les pays du dernier tercile de notation sont exclus de l'univers d'investissement.

- Le rôle des critères extra-financiers dans la sélection de valeurs et le pilotage du **portefeuille « Dorval Global Vision »**



- La construction de paniers d'actions équi pondérées et sélectionnées parmi les meilleures notes ESG de l'univers d'investissement ESG



Univers d'investissement : actions internationales

1	Univers éligible : intégration des critères ESG et exclusion	1^{er} filtre : Filtrage ESG à partir de la méthodologie propriétaire de notation « Drivers » Un univers d'investissement ESG dont est exclu un minimum de 30% des valeurs par l'exclusion normative, sectorielle, des entreprises controversées et des plus mauvais émetteurs ESG grâce à la méthodologie de notation propriétaire de Dorval Asset Management
2	Univers d'investissement ESG composé des valeurs les plus liquides	2^e filtre : Filtrage sur le critère de la liquidité La limite minimum de capitalisation boursière est fixée à 2 milliards d'euros et les échanges moyens quotidiens sur 3 mois doivent excéder 3 fois le poids d'une ligne en portefeuille. L'objectif de ce filtre est de pouvoir traiter un panier sur une journée de bourse. Ce filtre n'est pas systématique. L'équipe de gestion peut considérer des sociétés de tailles intermédiaires si cela s'inscrit favorablement dans le scénario macroéconomique.
3	Identification de thématiques jugées porteuses pour toutes les classes d'actifs	En fonction des thématiques, les gérants pourront décider d'appliquer différents facteurs afin de cibler une certaine typologie de valeurs. Les principaux facteurs utilisés sont : <ul style="list-style-type: none"> • Facteurs macro-économiques : favoriser un pays ou une région ; favoriser l'exportation ou la demande locale ; favoriser certaines tailles de capitalisation boursière • Facteurs micro-économiques / analyse financière : croissance, qualité, analyse technique • Facteurs ESG : approche visant à réduire les risques liés à certains secteurs tout en gardant une exposition à celui-ci grâce à une sélection « Best in class » ; Momentum
4	Construction du portefeuille	Ensemble de paniers d'actions équipondérées (le poids d'un titre ne peut pas excéder 1% du fonds)

VIII. Mesures de performances ESG et reporting

1. L'évaluation de la qualité ESG des fonds

Dorval Asset Management réalise un reporting de performance ESG qui présente la qualité ESG des fonds en relatif de leur univers d'investissement. La qualité Environnemental, Social et de Gouvernance des fonds est traduite par la notation issue du modèle propriétaire « RAISE » ; une note sur 100 est présentée pour les 3 piliers ESG et synthétisée par une note moyenne.

Ce reporting ESG présente par ailleurs de nombreux indicateurs comme la contribution aux objectifs de durabilité, la répartition de la notation ESG par quintile, la contribution à la transition climatique ou encore les 2 indicateurs choisis à surperformer par rapport à l'univers d'investissement pour chaque fonds (cf. point ci-dessous).

Enfin, Dorval Asset Management communique sur la participation des fonds aux Objectifs de Développement Durable (définis par l'Organisation des Nations Unies) des sociétés détenues en portefeuille dans ce même document.

2. Les indicateurs d'impact ESG utilisés par les fonds

Pour chaque fonds, Dorval Asset Management communique des indicateurs fondés les données de MSCI, ISS, Ethifinance et de recherche interne illustrant la performance ESG des différents fonds.

L'objectif est de surperformer de manière systématique l'univers d'investissement du fonds, sur au minimum 2 indicateurs tels que définis ci-dessous :

Fonds	Indicateurs	Justification du choix
<p>Dorval Manageurs Europe Dorval Drivers Europe Dorval Drivers Smid Continental Europe Dorval Manageurs Smid Cap Europe</p>	<p>Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.</p>	<p>Le choix de cet indicateur s'inscrit dans la philosophie du fonds et de ces gérants, en adoptant une approche axée sur la gouvernance afin d'aligner les intérêts des dirigeants aux enjeux ESG. Cet indicateur permet de juger de l'engagement des dirigeants à déployer une stratégie et des indicateurs crédibles et à pousser à l'amélioration des pratiques ESG au sein des entreprises. La liaison de critères RSE à la rémunération des dirigeants est un facteur de gouvernance avéré de réussite et de progrès au sein des entreprises.</p>
	<p>Mixité au sein des organes de gouvernance : ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. Parallèlement, la performance extra-financière du Fonds sera appréciée à travers la publication d'autres indicateurs environnementaux mais aussi sociaux et de gouvernance.</p>	<p>Le choix de cet indicateur s'inscrit dans la philosophie du fonds et de ces gérants, en adoptant une approche axée sur la gouvernance afin d'aligner les intérêts des dirigeants aux enjeux ESG. La position des gérants concernant ces intérêts suit la logique de la politique de vote de Dorval Asset Management, favorisant ainsi une mixité qui enrichit les réflexions stratégiques et stimule la croissance des entreprises.</p>
<p>Dorval Global Allocation Dorval Global Conservative Dorval Global Vision Dorval Convictions Dorval Convictions PEA</p>	<p>Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.</p>	<p>Le choix de cet indicateur s'inscrit dans la philosophie du fonds et de ces gérants, en adoptant une approche axée sur la gouvernance afin d'aligner les intérêts des dirigeants aux enjeux ESG. Cet indicateur permet de juger de l'engagement des dirigeants à déployer une stratégie et des indicateurs crédibles et à pousser à l'amélioration des pratiques ESG au sein des entreprises. La liaison de critères RSE à la rémunération des dirigeants est un facteur de gouvernance avéré de réussite et de progrès au sein des entreprises.</p>
	<p>Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.</p>	<p>Le choix de cet indicateur s'inscrit dans la philosophie du fonds et de ces gérants portés notamment par la volonté d'orienter les décisions d'investissements sur des entreprises qui visent à réduire leurs émissions de carbone. Cet indicateur, issu des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, permet d'identifier les entreprises retardataires dans leur transition bas carbone, tout en valorisant celles ayant des objectifs de réduction d'émissions carbone validés par des reconnaissances internationales telle que la SBTi.</p>
<p>Dorval European Climate Initiative</p>	<p>Intensité verte (VR) : le fonds a pour objectif d'investir majoritairement dans des entreprises développant des solutions répondant à des problématiques environnementales. Le poids de l'intensité verte du fonds est ainsi comparé à celle de l'indice de référence. Cet indicateur est mesuré par Dorval Asset Management au travers de l'estimation du pourcentage du chiffre d'affaires des sociétés exposé aux 8 éco-activités telles que définies par le référentiel du label Greenfin.</p>	<p>Le choix de l'intensité verte s'inscrit en cohérence avec l'objectif d'investissement durable du fonds, à savoir de favoriser le développement d'entreprises, qui apportent des solutions aux enjeux climatiques via leurs offres de produits ou de services et qui contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Ce choix est par ailleurs également motivé par le label Greenfin dont bénéficie ce fonds et qui vise à soutenir la transition écologique par une intensité verte des fonds labellisés importante.</p>
	<p>Intensité des gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3 en tonnes/millions d'euros de revenus) (VR) : le Fonds vise à limiter l'intensité des gaz à effet de serre de ses investissements. Cet indicateur est mesuré sur les émissions de scope 1, 2 et 3 rapportées en millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés par les entreprises). Les émissions de Scope 3 sont intégrées au périmètre lorsqu'elles sont disponibles, même si leurs comptabilisations présentent des limites.</p>	<p>Le choix de cet indicateur s'inscrit en cohérence avec l'objectif d'investissement durable du fonds et de sa volonté de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en Europe et du respect de l'Accord de Paris. Cet indicateur, issu des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, permet de juger de la décarbonation effective du portefeuille et de sa trajectoire dans la durée.</p>

La mesure de la surperformance des indicateurs s'appuie sur une pondération de l'univers d'investissement par la capitalisation boursière pondérée telle que retenue pour définir les univers d'investissement (cf. point V).

DORVAL GLOBAL ALLOCATION
Part I (EUR) - Acc

GESTION INTERNATIONALE

REPORTING DE PERFORMANCE ESG
Rapporting mensuel au 31 décembre 2024

APPROCHE ET METHODOLOGIE ISR
En tant qu'investisseur de long terme, nous sommes convaincus de notre rôle à jouer pour orienter l'épargne financière vers une économie plus responsable et durable. Une transition pour laquelle notre engagement noble et influence les acteurs de l'économie réelle à adopter leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance - un statut d'investisseur responsable qui nous engage tout au long de nos clients et partenaires (à l'égard des entreprises dans lesquelles nous prenons des participations).

Depuis 2004, Dorval Asset Management privilégie une approche basée sur un dialogue adhésif, à travers une démarche proactive et collaborative favorisée par notre présence au capital - qui la politique de vote de Dorval Asset Management confirme - et qui nous procure régulièrement avec les entreprises. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc inclure certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux. Le pilier "Gouvernance" représente à minima 40% de la note ESG, note basée sur la méthodologie IIP propriétaire de Dorval AM.

Pour autant, ce sont bien les trois piliers E, S et G qui sont retenus pour l'analyse extra-financière des valeurs de l'univers d'investissement initial et régulier à l'évaluation des entreprises.

Pour plus d'informations sur nos méthodologies, consultez notre site internet : <https://www.dorval-am.com/fr/finance-responsable-esg>

STRATEGIES ESG
Intégration Best in universe Engagement Exclusion

NOTATION - METHODOLOGIE PROPRIETAIRE
74.8

Fonds	74.8	85.6	70.0	76.0	100%
Univers d'investissement	62.7	71.8	87.1	84.0	100%
Écart en %	+19%	+12%	+23%	+10%	0%

Courtesy: Caisse et pourcentage de 1000 titres qualifiés

METHODOLOGIE PROPRIETAIRE DE NOTATION
Fondée sur les informations issues de nos partenaires MSCI, Efficience et ESG et de sources de recherche interne, notre méthodologie propriétaire ESG permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds.

Elle repose sur les principes suivants :
- Détermination et pondération interne des enjeux ESG après prise en compte des spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation
- Notation ESG de chaque émetteur en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci
Les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers prennent en compte plus de 30 enjeux ESG fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et mettent plus particulièrement l'accent sur 12 d'entre eux.

La note extra-financière (entre 0 et 100, 100 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers E, S et G. L'attribution de 30% de l'univers d'investissement concerne les sociétés les moins bien notées et celles ayant une note éliminatoire sur au moins l'un des piliers. Les émetteurs ayant une note environnementale ou de gouvernance inférieure à 40 ou une note sociale inférieure à 30 sont exclus, de même que tous ceux dont la note extra-financière globale est inférieure à 40.

Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant d'un provider externe. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc inclure certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux. L'appréciation basale universelle (cf Définitions) peut créer des biais sectoriels assumés.

NOTATION - METHODOLOGIE PROPRIETAIRE

Notation du fonds : 74.8
Univers d'investissement : 62.7

DORVAL GLOBAL ALLOCATION
Part I (EUR) - Acc

GESTION INTERNATIONALE

REPORTING DE PERFORMANCE ESG
Rapporting mensuel au 31 décembre 2024

PERFORMANCE ESG DU FONDS
L'approche retenue doit permettre également d'obtenir un meilleur résultat que l'univers d'investissement des titres éligibles sur les deux premiers indicateurs d'impact ESG suivants :

Indicateur	Évaluation ESG		Couverture		Évaluation ESG N-1 & N-2				
	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers			
Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants	77%	89%	1.3x	99%	100%	29%	73%	83%	24%
Objets de réduction des émissions de carbone	36%	49%	0.8x	95%	100%	36%	37%	48%	37%
Taux d'investissement durable	48%	46%	1.1x	100%	100%	48%	/	86%	/

Source: Dorval AM, Bloomberg, MSCI, ODD - basés sur des valeurs de l'univers et des données par leur capitalisation médiane.
Couverture : Caisse et pourcentage du poids total des sociétés.

LES 5 PRINCIPALES CONTRIBUTIONS AUX ODD (EN % DU FONDS)

5. Qualité de l'emploi	81.0%
10. Réduction des inégalités	65.0%
8. Accès à l'énergie propre	64.9%
13. Industrie innovante et infrastructure	51.9%
7. Énergie propre et transition	46.6%

La somme des ODD peut être supérieure à 100%, toutes les valeurs contribuant à un ou plusieurs ODD. Fondés sur les données de MSCI, les résultats reposent sur l'alignement des sociétés aux 17 Objectifs de Développement Durable pondés de poids des sociétés dans le fonds.

LA CONTRIBUTION A LA TRANSITION CLIMATIQUE (EN %)

Fonds	19.4%
Univers d'investissement	23.4%

Le taux de contribution à la transition représente la proportion d'émetteurs présents dans les secteurs éligibles à l'horizon climatique (liste MSCI A à H et L) et disposant d'un plan de transition climatique construite comme préalable et cohérente avec des critères de entreprises alignés avec les objectifs climatiques liés par l'accord de Paris. Cet indicateur s'appuie sur une méthode d'évaluation des stratégies de transition climatique des entreprises sur la base d'une analyse des trajectoires de décarbonation, une analyse des moyens et de la gouvernance mis en place par les entreprises.
Source: Méthodologie de notation propriétaire NACE.

REPARTITION DE LA NOTATION ESG PAR QUINTEILE

Source: Méthodologie de notation propriétaire NACE.

POUR EN SAVOIR PLUS
Nos pratiques extra-financières peuvent également être illustrées au travers de nos actions d'engagement et de nos initiatives de votes, le rapport climat et le rapport PAI du fonds. N'hésitez pas à cliquer sur les liens ci-dessous pour les découvrir.

Pratiques ESG
Rapport climat
Rapport PAI
Rapport d'investissement

3. Communication concernant la gestion ISR de nos fonds

La transparence est un élément clé pour la stratégie d'Investissement Responsable de Dorval Asset Management.

- En conformité avec l'Article 173 de la loi sur la transition énergétique, la société de gestion met tout en œuvre pour communiquer la prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux dans son processus de gestion. **Dorval Asset Management** met à disposition des clients investisseurs de nombreuses informations :
 - Politique Investissement Responsable
 - Politique d'exclusion
 - Politique d'engagement actionnarial
 - Politique de gestion des controverses
 - Politique de rémunération
 - Politique de traitement des réclamations et la clientèle
 - Politique de gestion des conflits d'intérêts
 - Politique de meilleure sélection des intermédiaires
 - Code de transparence
 - Politique d'intégration des risques de durabilité
 - Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
- **Dorval Asset Management** publie par ailleurs différents rapports :
 - Rapport de vote
 - Rapport d'engagement
 - Rapport climat
 - Reporting PRI

- Reporting de performance ESG
- Rapport de gestion et reporting mensuel
- Evaluation PRI
- La société de gestion met également à disposition les documents réglementaires (Prospectus, DIC, VLs) qui intègrent la philosophie ISR de **Dorval Asset Management** pour chacun de nos fonds ouverts.

Enfin **Dorval Asset Management** a vocation à promouvoir l'Investissement Responsable via ses prises de paroles et d'engagement auprès de ses clients, via ses présentations clients ou la lettre mensuelle, ou encore via la presse à travers ses interventions (télévisés, presse...)

IX. Contrôles ESG

Le contrôle de conformité des portefeuilles ISR est réalisé à plusieurs niveaux :

- **1er niveau : contrôles pré-trade**
Les gérants s'assurent de l'éligibilité des valeurs composant les portefeuilles à chaque passage d'ordre grâce à des contrôles automatiques effectués en pré-trade. Ces contrôles automatiques bloquent l'investissement à des titres émis par des sociétés présentes dans les différentes listes d'exclusions (sectorielle, normatives, controverses, outil de notation « RAISE ») et sont paramétrés dans la chaîne front to back.
- **2^{ème} niveau : contrôles post trade**
Les équipes de gestion sont ensuite contrôlées par la DCCIR dans un travail de contrôle post trade des règles des Labels d'Etat ISR et Greenfin. Outre un reporting de contrôle des positions envoyé quotidiennement sur la base des positions de la veille, la DCCIR présente également un rapport de risque périodique a minima annuel durant le comité des risques.
- **3^{ème} niveau : reporting de contrôle de l'application de la stratégie ESG**
Dorval Asset Management réalise un reporting de performance ESG permettant le suivi et le contrôle de la stratégie ESG des fonds par les équipes de gestion mais également par l'ensemble de nos parties prenantes.

A cet effet, **Dorval Asset Management** a mis en place des procédures formalisées reposant sur une réflexion interdisciplinaire intégrant plusieurs domaines clés. Les gérants-analystes jouent un rôle central en garantissant que toute évolution de la stratégie ESG est en adéquation avec les objectifs d'investissement. La Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques veille à ce que toutes les procédures respectent les réglementations en vigueur, minimisant ainsi les risques associés. Enfin, le département commercial/marketing intervient pour assurer une communication claire et efficace de tous changements substantiels auprès des parties prenantes (telles que nos clients ou les organismes de certification), renforçant ainsi la transparence et la confiance envers la société de gestion. Enfin, le comité stratégique et le comité ESG sont les garants de la philosophie ISR de **Dorval Asset Management**. Ils s'assurent que les grands principes adoptés dans les processus ISR soient bien respectés par les gérants des fonds.